

Programme de la Formation

LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BÂTIMENTS

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : La qualité de l'air et la pollution dans les bâtiments

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 28 mai 2020

Lieu : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation vise à approfondir les connaissances des apprenants sur la qualité de l'air (air intérieur et pollution atmosphérique), la réglementation à l'intérieur des bâtiments (locaux à pollution spécifique et non spécifique), l'impact des matériaux sur la qualité de l'air intérieur, les technologies de ventilation et traitement de l'air.

PRISE EN CHARGE

Libéraux : FIF-PL

Salariés : Actaliens

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre organisme de prise en charge

PUBLIC CIBLE

Architectes, MO, ouvriers du BTP, professionnels dans l'environnement...

PRÉREQUIS

Quelques conseils pour votre confort pendant la formation à distance :-

- Utilisez un ordinateur ou une tablette.
- Branchez un casque audio.
- Privilégiez des versions récentes des navigateurs Mozilla Firefox, Safari, Internet Explorer (11), Edge ou Google Chrome.
- Privilégiez une connexion à Internet câblée plutôt que le Wifi.
- Fermez vos applications utilisant le son et Internet, type Skype youtube.....

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Présentation didactique en téléconférence (Zoom pro) avec support Power Point.
- Méthode de formation participative basée sur l'échange et la présentation d'exemples concrets.
- Evaluation sur support : quizz, études de cas.....

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

La qualité de l'air et la pollution dans les bâtiments

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 28 mai 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, les participants :

- Auront acquis les connaissances élémentaires sur la pollution atmosphérique et la qualité de l'air intérieur (QAI).
- Sauront identifier les principaux polluants de l'air intérieur des bâtiments, leur origine (matériaux, sources extérieurs) et leur impact sur la santé des occupants..
- Auront acquis les notions de base sur le cadre réglementaire et normatif de la qualité de l'air intérieur des bâtiments.
- Auront acquis les connaissances des cibles qualité de l'air dans les labélisations environnementales du bâtiment : HQE, BREEAM, LEED, WELL Building Standard, ...
- Auront acquis les connaissances actuelles sur la diffusion du coronavirus dans l'air intérieur et les dispositions à prendre en compte pour la ventilation des bâtiments et la gestion des plans de prévention contre la COVID-19.

FORMATEUR(S)

BRUNO Paolo

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Support Power Point diffusé en format pdf aux participants. Bibliographie à jour sur le thème « qualité de l'air et bâtiment ».

Cette formation sera animée par Paolo Bruno, chimiste de formation, il a réalisé en 1998 une thèse sur le smog photochimique à l'Institut National d'études sur la pollution atmosphérique du CNR à Rome.

Passionné par les thématiques environnementales il a ensuite travaillé au CNR de Rome en tant que chercheur jusqu'en 2001 sur les aspects scientifiques et techniques de la mesure de polluants atmosphériques et il réalise plusieurs missions de recherche à l'étranger (États-Unis, Cercle Polaire Arctique, France, Allemagne) et de nombreuses publications scientifiques et conférences internationales. En 2002 il est recruté comme responsable de projet au département recherche et développement d'Environnement SA (aujourd'hui ENVEA), un des leaders mondiaux de l'instrumentation pour l'environnement. En 2009 s'associe à AIR SÛR en tant que directeur scientifique et il développe deux technologies de traitement de l'air intérieur pour le bâtiment.

Depuis 2013 il est responsable du module d'enseignement « pollution de l'air » à l'IUT de Cergy. En 2015 il est nommé expert de justice à la Cour d'Appel de Paris dans la spécialité Pollution de l'Air.

En 2017 il fonde ISPIRA, bureau d'étude et d'expertise en qualité de l'air. Il dirige et coordonne les missions de diagnostic de la qualité d'air intérieur, d'évaluation des risques industriels et les études d'impact environnemental.

Paolo Bruno est aujourd'hui expert de justice près de la Cour d'Appel de Versailles.

PROGRAMME

- Présentation de la qualité de l'air dans son ensemble : pollutions atmosphérique et pollution de l'air intérieur. Polluants principaux, sources et effets sanitaires.
- Présentation du contexte particulier des Etablissements Recevant du Public.
- Identification des sources de pollution et d'inconfort à l'intérieur des bâtiments.
- Présentation du syndrome du bâtiment malsain.
- Présentation du cadre réglementaire français : locaux à pollution spécifique et locaux à pollution non spécifique.
- La ventilation des bâtiments.
- Cadre réglementaire et normatif spécifique relatif au dispositif réglementaire 2018-2023 et aux décrets associés : la surveillance de la qualité de l'air intérieur des crèches et des écoles.
- Panorama des méthodes de diagnostic de la qualité de l'air intérieur des bâtiments.
- Présentation des études "air et santé" dans les projets d'aménagement urbain (écoquartiers, infrastructures, projets du Grand Paris, etc.).

urbaine et qualité de l'air.

- Présentation des cibles qualité de l'air dans les labélisations environnementales : HQE, BREEAM, LEED, WELL Building Standard, ...
- Etat des connaissances sur la diffusion du coronavirus dans l'air intérieur des bâtiments.
- Présentation des dispositions à prendre sur la ventilation et la filtration de l'air dans les bâtiments dans le cadre des plans de prévention contre la COVID-19.
- Etudes de cas.
- Résumé de la formation.
- Quizz.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BÂTIMENTS

Module : La qualité de l'air et la pollution dans les bâtiments
Modalité pédagogique : Présentiel
Date(s) : jeudi 28 mai 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
Lieu : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 13

Date de clôture des inscriptions : 29/02/2020
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : La qualité de l'air et la pollution dans les bâtiments		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT (MA)	310,00 € €
	NON ADHÉRENT (MA)	340,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.